Fiche de données de sécurité

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

BOSTIK ENDUIT DE REBOUCHAGE PATE
Remplace la version : Aucune information disponible

Date de révision 26-avr.-2016
Version 1.01

Cette Fiche de Données de Sécurité est rédigée dans une démarche volontaire : elle n'est pas obligatoire conformément à l'Article 31 du Règlement n°1907/2006

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit BOSTIK ENDUIT DE REBOUCHAGE PATE
Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Enduits, mastics, plâtres, pâte à modeler.
Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société
Bostik SA
Immeuble "Le Jade"
253 Avenue du President Wilson
93211 La Plaine Saint Denis
France
Tel: +33 (0)1 55 99 90 00
Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Toxicité aiguë inconnue	2% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue
Toxicité pour le milieu aquatique inconnue	0% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [GHS]

Mention d'avertissement
Pas de mention d'avertissement

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)
P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P102 - Tenir hors de portée des enfants

2.3. Autres dangers

Dangers généraux
Aucune information disponible.

Évaluation PBT et vPvB
Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit ne contient aucun ingrédient dangereux, conformément aux législations européennes ou nationales.

.

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
Contact cutané	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
Contact oculaire	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir sans avis médical. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Aucun(e) connu(e).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés
Jet d'eau (brouillard). Dioxyde de carbone (CO_2). Mousse. Agent chimique sec. Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction déconseillés
Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits dangereux résultant de la combustion Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2). Hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures de protection individuelles
Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

Pour les secouristes
Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque.

Méthodes de nettoyage Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Endiguer. Recouvrir tout déversement de liquide par du sable, de la terre ou une autre matière absorbante non combustible. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination. Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE
Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Ne pas réutiliser le récipient.

Remarques générales en matière d'hygiène
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation
Protéger contre le gel. Conserver les récipients bien fermés et dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Autres informations
Recommandation(s); Respecter la fiche de données techniques

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Utiliser du matériel de ventilation antidéflagrant.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Éviter le contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps Porter des gants de protection et des vêtements de protection. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire adapté.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Aucune information disponible.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	Pâte
Couleur	Blanc
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	**Valeurs**	**Remarques • Méthode**
pH	7.5 - 9	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point d'ébullition	100 °C / 212 °F	
Point d'éclair	> 100 °C / > 212 °F	CC (test en vase clos Closed Cup)
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune information disponible	
Limites d'inflammabilité dans l'air		
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Densité	1.6 - 1.75	
Hydrosolubilité	Miscible à l'eau	
Solubilité dans d'autres solvants		
Coefficient de partage	Aucune information disponible	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Limites d'explosivité	Aucune information disponible	
Supérieure	Aucune information disponible	
Inférieure	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Aucune information disponible	
Viscosité dynamique	400000 - 500000 mPa s	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en solvant (%)	Aucune information disponible
Teneur en matière sèche (%)	77.5
Densité	Aucune donnée disponible

Densité apparente	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucun(e).
Sensibilité aux décharges statiques	Aucun(e).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse
Aucun(e) connu(e).

Possibilité de réactions dangereuses
Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Variations extrêmes de température et lumière du jour directe. Protéger contre le gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO_2). Hydrocarbures.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit
Aucune information ni donnée spécifique au produit et relative à cet effet toxicologique (sur la santé) n'est disponible.

Inhalation	Aucune donnée disponible.
Contact oculaire	Aucune donnée disponible.
Contact cutané	Aucune donnée disponible.
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Sensibilisation	Aucune donnée disponible.

Informations sur les composants

Données relatives à la toxicité	Aucune information disponible
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Sans objet.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sans objet.

Sensibilisation	Sans objet.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Sans objet.
Cancérogénicité	Sans objet.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible.
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Effets sur certains organes cibles	Yeux, Système respiratoire, Peau.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.
Toxicité aiguë inconnue	2% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité Aucune information disponible

Informations sur les composants
Les résultats obtenus pour le ou les composants incluent

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Coefficient de partage Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens
.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et

utilisés	locales en vigueur.
Emballages contaminés	Toute élimination ou réutilisation inappropriée de ce récipient peut être dangereuse et illégale.
Catalogue européen des déchets	08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IMDG

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

OACI (aérien)

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

IATA

14.1 ONU/n° d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition	Non réglementé
14.3 Classe de danger	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	Aucun(e)

Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59
Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

Limitations relatives à l'utilisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation
Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France) Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3
H318 - Provoque des lésions oculaires graves
H301 - Toxique en cas d'ingestion
H331 - Toxique par inhalation
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation : Substances très préoccupantes
PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
STOT (RE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT (SE): Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données
Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Préparée par	Sécurité Produits et Affaires Réglementaires
Date de révision	26-avr.-2016

Indication des modifications

Remarque sur la révision	Sans objet.
Conseil en matière de formation	Aucune information disponible
Informations supplémentaires	Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de : Règlement (CE) n° 1907/2006

Avis de non-responsabilité
Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour

assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité